



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Nataly VIENS PYTHON
Guillaume CORDIER
Vanessa WITTVROUW

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Soins infirmiers – Sage-femme

Bachelier en Sage-femme

Haute École Libre Mosane (HELMo)

3 juillet 2023

Table des matières

Soins infirmiers – Sage-femme : Haute École Libre Mosane	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	11
Critère C.....	16
Conclusion	18
Droit de réponse de l'établissement.....	19

Soins infirmiers – Sage-femme : Haute École Libre Mosane

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2022-2023 à l'évaluation continue du cursus « Sage-Femme ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 3 mars 2023 à la Haute École Libre Mosane. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Sage-femme, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation initiale du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant-es qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Nataly Viens Python, experte paire, de l'éducation, en gestion de la qualité et présidente du comité.
- Guillaume Cordier, expert-étudiant.
- Vanessa Wittvrouw, experte de la profession.

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Plan stratégique clair.
- Etudiant « au centre ».
- Développement du e-learning et de la simulation.
- Modalités d'évaluation des compétences en stage.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Place de stages : nombre et types de lieux.
- Concentration des cours sage-femme aux blocs 3 et 4.
- Liens avec les soins infirmiers en bloc 1 et 2 qui limitent les apports spécifiques sage-femme.
- Appropriation du plan stratégique dans le cursus.
- Risque lié à la multiplicité des outils Qualité.

OPPORTUNITÉS

- Réflexion et travaux en cours sur les besoins de sages-femmes en FWB.
- Profil professionnel et de compétence de la sage-femme en Belgique.
- Groupe inter-réseaux.
- Implication des alumni et des partenaires

MENACES

- Augmentation croissante du nombre d'étudiant-es.
- Limite imposée par les décrets sur la régulation des inscriptions.
- Recrutement difficile d'enseignant-es.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Rendre explicite le pilotage effectué et en mesurer les effets sur le programme Sage-femme, notamment au regard de la problématique de l'augmentation du nombre d'étudiant-es.
- 2 Adapter le programme pour éviter la rupture entre les blocs 1-2 et 3-4.
- 3 Développer l'identité sage-femme sur les 4 années du programme.
- 4 S'assurer que les outils Qualité proposés soient connus et utiles au sein du cursus.
- 5 Poursuivre le développement de l'évaluation intégrée pour la formation théorique.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

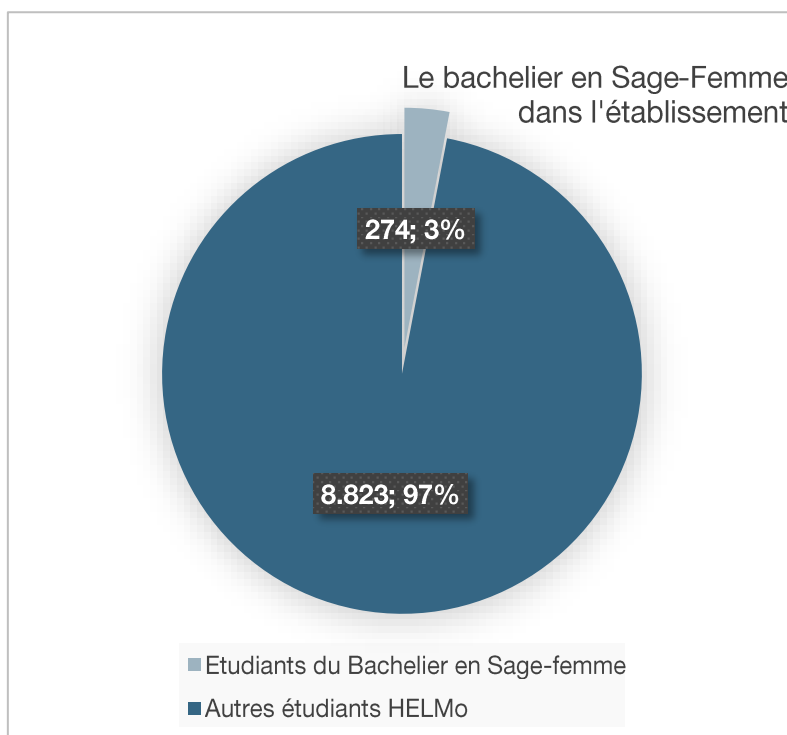
La Haute École Libre Mosane (HELMo), sous statut d'ASBL, résulte de la fusion en 2008 de deux hautes écoles (la Haute École Mosane d'Enseignement Supérieur et l'Institut Supérieur d'enseignement Libre Liégeois). Elle relève du réseau libre confessionnel.

La Haute École comporte cinq départements (économique et juridique, paramédical, pédagogique, social, et informatique et technique) et dispense 38 formations de type court ou long et cinq spécialisations. Ces dernières sont réparties, selon le département sur trois campus et huit implantations.

Le département paramédical organise, outre le bachelier en Sage-femme, quatre autres bacheliers (en Accueil et éducation du jeune enfant dès la rentrée 2023-2024, en Infirmier responsable de soins généraux, en Technologue de laboratoire médical et en Psychomotricité), un master en Sciences infirmières et trois spécialisations.

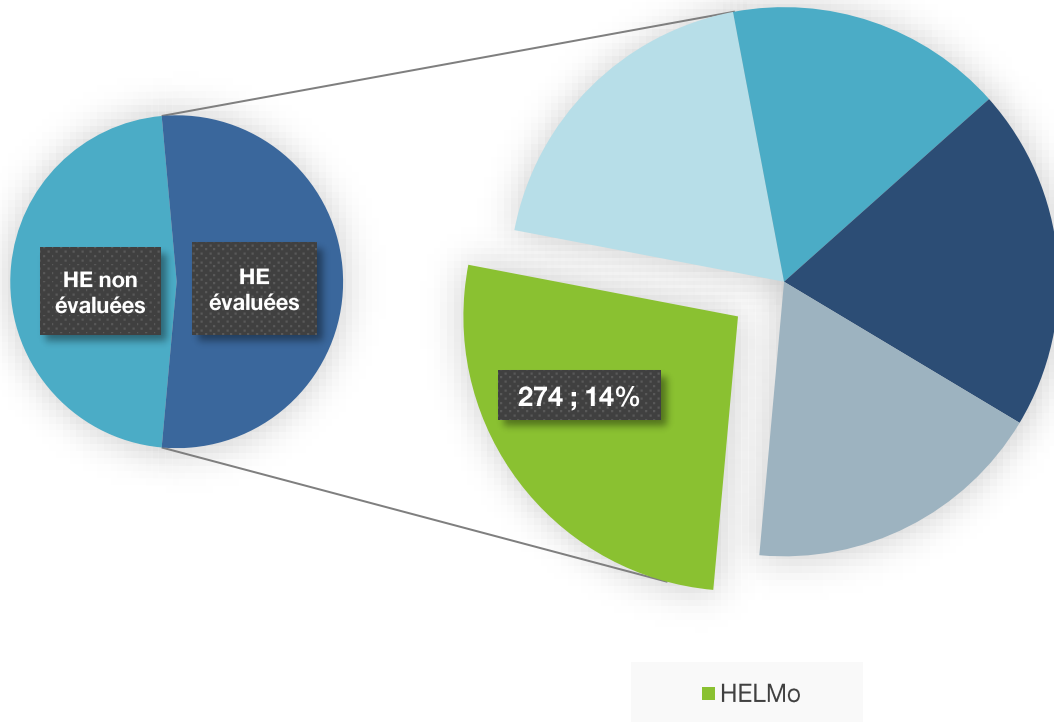
Le bachelier en Sage-femme (Bac SF) est organisé sur l'implantation HELMo Ste-Julienne (Campus de l'Ourthe).

En 2020-2021, 274 étudiant·es sont inscrits au bachelier en Sage-femme, sur un total de 9097 inscrits à HELMo, soit 3 % des effectifs. Ces 274 étudiant·es représentent, par ailleurs, 14 % des étudiant·es inscrits à ce même bachelier sur un total de 1950 étudiant·es pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



² Source : base de données SATURN, année de référence 2020-2021. Le graphique « Les étudiant·es du bachelier en Sage-femme en FWB » fait la distinction entre les établissements dispensés d'évaluation dans le cadre de la phase pilote de l'AEQES et les établissements évalués en 2022-2023.

Les étudiant·es du bachelier
en Sage-Femme
en FWB



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis la précédente évaluation en 2016, des événements majeurs tels que la crise sanitaire du Covid-19 et les inondations de l'été 2021 dans la région liégeoise ont impacté les activités de la Haute École Libre mosane (HELMo). Des capacités d'adaptation et de réorganisation ont été mobilisées autant par le personnel enseignant que les étudiant-es pour traverser ces événements.

Parallèlement, l'évolution du système de santé avec la réorganisation des hôpitaux dans la région liée à une réforme du financement a des conséquences sur le nombre de places de stages disponibles, notamment pour les étudiant-es en bachelier Sage-femme. Ce contexte est toutefois à contrebalancer avec l'évolution des pratiques professionnelles de la sage-femme et notamment le développement des soins extra hospitaliers ce qui permet un élargissement du type de stages dans le milieu professionnel.

Des modifications législatives en 2017 ont également modifié le champ de pratique de la sage-femme qui n'est plus assimilée à l'art infirmier. La profession sage-femme devient ainsi une profession autonome avec un profil professionnel et un référentiel de compétences propre, élaboré par le conseil fédéral des sages-femmes. Le programme Sage-femme entend suivre cette évolution.

Au niveau du contexte institutionnel et du cursus, HELMo a connu des changements de personnel. Le département paramédical a ainsi connu deux nouveaux mandats de direction ainsi que la désignation d'un nouveau relais qualité pour l'ensemble du département. Enfin, depuis la dernière évaluation en 2016, la population estudiantine sage-femme de HELMo a augmenté de 230 étudiant-es en 2015-2016 à 274 en 2020-2021 soit une augmentation de 19 %. Cette évolution a eu des répercussions sur le taux d'encadrement qui a lui aussi augmenté.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

1. Donnant suite à des ateliers d'intelligence collective entre 2018 et 2020, HELMo a validé son Plan stratégique qui lui donne une vision pour 2022-2025. Ce plan stratégique « Envol vers 2025 » est publié en plusieurs formats, papier et numérique, afin de faire connaître les six axes prioritaires. Ces documents sont conçus de manière didactique et présentent avec clarté l'engagement pour la qualité dans les missions. Par contre, selon les observations du comité, la connaissance de ces ambitions et les liens avec les priorités et les préoccupations du cursus Sage-femme ne semblent pas pleinement connus afin d'obtenir une solide adhésion.
2. Le comité souligne que les étudiant-es sont impliqués-es pour le développement de la qualité que ce soit via le cercle des étudiant-es du cursus ou leur participation au Conseil de département. Cette participation et ce dynamisme sont à maintenir et à renforcer.
3. Un outil diagnostique du service de développement institutionnel (SDI) a été élaboré par la cellule qualité. Cet outil couvre l'activité pédagogique et permet de suivre l'activité selon une boucle de rétroaction (Plan-Do-Check-Act), des tableaux de bord sont créés et la volonté de remonter des données avec des indicateurs est présente. Le comité constate toutefois que le développement de tous ces outils, leur cumul, risque de provoquer soit une perte de sens sur leurs usages et leurs buts, soit une surcharge ; le risque étant de perdre en chemin les parties prenantes concernées.
4. Des évaluations de la formation par les étudiant-es (EFE) ont lieu tous les deux ans au sein du département et permettent une analyse pour l'identification des points d'améliorations. Pour ce qui est de l'évaluation des enseignements par les étudiant-es (EEE) la mise en place n'est pas, au moment de la visite, systématisée et organisée au sein du cursus afin de bénéficier de ces retours pour l'amélioration du programme. Le fait que les EEE restent au libre choix de l'enseignant-e ne permet pas d'analyser les UE de manière intégrale afin d'en assurer la cohérence. HELMo teste néanmoins un dispositif d'EEE systématisé dans certains cursus en 2022-2023 et a l'intention de le généraliser dès la rentrée 2023-2024.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

5. Le développement des plans d'action depuis 2016 est explicite. Le cursus Sage-femme a initié dans son plan actualisé une marge d'autonomie vis-à-vis du cursus Infirmier responsable de soins généraux. Cela n'empêche toutefois pas un dialogue

constructif et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les deux cursus ce qui est à souligner.

Le bilan effectué en 2021 avec le SWOT identifie des pistes concrètes d'améliorations et soulève les enjeux majeurs (ex : places de stages, enseignements des techniques, etc.) en intégrant l'avis des étudiant-es. Le dernier plan d'action 2022-2028 reprend des thématiques pédagogiques pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'équité du programme. L'enjeu sera de faire contribuer l'ensemble des parties prenantes à ces développements et qu'elles puissent être informées du processus et des indicateurs de résultats visés. Avec la charge de travail importante qui a été soulignée durant cette visite d'évaluation, une priorisation semble requise pour rendre réalisable ce plan d'action.

6. HELMo présente une augmentation continue du nombre d'étudiant-es dans le programme Sage-femme. Cette augmentation a un impact sur plusieurs aspects du programme et demande dès lors de développer une stratégie pour la gestion de cette situation. Les risques du manque de places de stages et des conséquences sur les possibilités de réalisation des actes exigés en formation sont identifiés. Le dossier d'avancement (DAv) fait notamment état des données des Commissions de planification des professions et des scénarios de projection des forces de travail des sages-femmes. Selon ces derniers et à politiques inchangées, l'offre de sage-femme est supérieure à la demande de prestations de la population.

Dans un contexte où la régulation à la formation est formellement interdite par le décret Paysage, la question d'un pilotage stratégique de cette évolution est à mettre en place pour l'institution. Selon les entretiens effectués et les documents consultés le comité constate que malgré la mise en place de mesures d'ajustements, le pilotage interne de cette augmentation n'est pas explicite. L'importance d'outil de pilotage formel pour le cursus demeure ; en effet cette croissance continue risque de provoquer des problèmes organisationnels et/ou pédagogiques qui entraveront la capacité de répondre aux objectifs du programme pour le développement complet des compétences de la sage-femme.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

7. La communication du plan stratégique est dynamique et attrayante afin de rejoindre les diverses parties prenantes. Les différents supports à cette communication (vidéo, intranet, internet, brochures) témoignent de cette volonté de communiquer à tous les publics. La stratégie de communication institutionnelle assure la visibilité du plan stratégique et des objectifs. Par la suite toutefois, les départements et les cursus doivent pouvoir s'appropriier ces objectifs dans leurs activités pédagogiques. Outre les personnes impliquées dans la qualité, le comité est d'avis que l'ensemble des parties prenantes est concerné par ces objectifs et leur réalisation. Il constate ainsi que même s'ils y contribuent dans leurs domaines d'enseignement, la connaissance effective de ces objectifs et du plan d'action qui en découlent est toujours en cours d'appropriation auprès des diverses parties prenantes.

RECOMMANDATIONS

1. Rendre explicite le pilotage effectué et en mesurer les effets sur le programme Sage-femme pour qu'il permette d'anticiper les évolutions du nombre d'étudiant-es, d'identifier les adaptations requises sur le plan de la formation théorique et pratique

ainsi qu'au niveau des ressources. Un suivi de cette évolution et la documentation des mesures et des impacts sont nécessaires autant pour éviter les surcharges chroniques du personnel enseignant que pour documenter sur le plan national la situation professionnelle et les possibilités d'exercice des sages-femmes formées.

- 2 Renforcer la connaissance de la stratégie et de sa déclinaison concrète dans le cursus Sage-femme. Le comité recommande ainsi de renforcer la communication interne et l'engagement des parties prenantes du cursus vers la réalisation des objectifs institutionnels.
- 3 La démarche qualité se déploie avec de nombreux outils à disposition des parties prenantes. Le comité recommande cependant que ces outils puissent être appropriés par le cursus afin d'y apporter leurs effets sur la qualité, et ce avant de créer de nouveaux outils. Un temps d'appropriation, d'usage et d'analyse est nécessaire pour bien cibler les indicateurs et les données à consigner en tableaux de bord.
- 4 Mettre en place l'EEE de manière structurée au sein des UE afin que l'ensemble des parties prenantes puissent développer la qualité du programme via ce retour des étudiant-es. La valeur de l'EEE est de permettre un retour d'informations qui est analysé par les enseignant-es afin d'améliorer le programme, mais aussi pour faire un retour aux étudiant-es sur les actions menées montrant alors l'importance de leur implication à remplir ces EEE et les effets de celle-ci.
- 5 Le développement du plan d'action 2022-2028 contribuera à l'amélioration du programme Sage-femme de HELMo. Pour y parvenir, prioriser les actions et mener une démarche concrète d'implication des parties prenantes.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Une préoccupation majeure pour l'évolution du programme est la question de la formation pratique avec l'évolution des lieux de pratique professionnelle de la sage-femme, des besoins croissants et de la diversité des places de stage. Cette situation a été thématiquée lors de la visite d'évaluation en mars 2023, avec une plage horaire réservée (entretien « joker ») afin d'aborder avec des parties prenantes (Maître de formation pratique, alumni, infirmière chargée de l'accueil des nouveaux engagés [ICANE], relais qualité) la question de la pratique clinique, ses défis et ses enjeux majeurs. À cet effet, HELMo avait également rédigé une note sur la thématique, complémentaire au DAv.

Les enjeux liés à cette limite de place de stage aussi reliée à l'augmentation du nombre des étudiant-es de même qu'à la diversité de provenances des étudiant-es (belges et françaises) ont été discutés et des leviers d'actions ont été identifiés. Sans prétention d'exhaustivité, durant cet entretien, des pistes envisagées portant sur quatre axes ont été évoquées (le programme d'étude, les stages, les étudiant-es et la société). L'objectif était de prendre en compte le point de vue de toutes les parties prenantes. Des propositions d'actions sont relevées en dernière partie des recommandations proposées pour ce critère B.

Pertinence du programme

2. La problématique des places de stages est clairement évoquée par l'institution que ce soit lié aux nombres de places à obtenir ou pour la diversité des lieux de pratique professionnelle de la sage-femme à découvrir en formation. La limite des places de stages disponibles et les difficultés d'accès dans le domaine extra hospitalier engendrent des risques pour la qualité du programme d'études et menacent de limiter l'adéquation du programme avec les besoins du monde professionnel. Les étudiant-es du bac SF n'ont en effet pas toutes la possibilité d'expérimenter le rôle de la sage-femme dans un contexte extra hospitalier.
3. HELMo a développé son offre de formation e-learning ainsi que l'apprentissage par la simulation en santé. Un projet de recherche Simucare Pro, parmi d'autres menés au sein du cursus, a également permis aux enseignant-es de développer des partenariats autour de la simulation. Depuis 2020, deux nouveaux laboratoires de simulation et des mannequins de haute-fidélité (SimMom et SimBaby) sont accessibles pour le cursus. Le potentiel de formation pratique via la simulation est un plus pour la préparation aux stages et la pratique, dans un environnement pédagogique de gestes techniques requis par l'exercice de la profession.
4. L'évolution de la pratique professionnelle de la sage-femme et les divers milieux d'exercice font partie des enjeux à tenir compte pour l'évolution du programme. Les

compétences professionnelles³ à développer couvrent les domaines de la santé de la femme, celui de la grossesse et de l'accouchement et le suivi post natal de la famille jusqu'à la première année de vie de l'enfant. Dans l'état actuel, les stages planifiés durant les études et les cours sont principalement centrés sur l'activité de sage-femme à l'hôpital ce qui ne permet pas de couvrir l'ensemble des compétences professionnelles citées plus haut.

5. La question du développement de l'identité sage-femme est primordiale dans le programme de formation. Les deux cursus Infirmier responsable de soins généraux et Sage-femme sont en interrelation au sein du département avec des collaborations pour les programmes malgré leur taille très différente. Le comité souligne que les deux groupes sont séparés par classe pour les cours, mais les intervenants peuvent provenir des deux cursus d'études et les experts externes interviennent souvent aussi pour les deux programmes. Les enseignant-es qui sont également des sages-femmes apportent des exemples avec des cas concrets « sage-femme » dès les premières années. Le comité constate toutefois que si le projet professionnel chez les étudiant-es de devenir de sage-femme est sensible dès le début de la formation, cette perception du programme centré sur le développement de l'identité propre aux sages-femmes dès le bloc 1 de formation n'est pas pleinement partagée par toutes les parties prenantes qui ne font pas pleinement la distinction entre les deux sections et leurs spécificités. L'ingénierie de formation telle que développée au point suivant explique sans doute en grande partie cette perception.

Cohérence du programme

6. Le bachelier Sage-femme de HELMo est conçu avec une concentration de « cours spécifiques sage-femme » à partir du troisième bloc afin de permettre à des diplômé-es d'un bachelier infirmier de rejoindre le cursus via une passerelle. Cette ingénierie de formation destinée à une ouverture d'accès au cursus à partir du bloc 3 peut laisser entrevoir, de l'avis du comité, que les infirmiers n'ont besoin que deux ans pour devenir sage-femme au détriment d'un cursus d'études complet de quatre ans propre au bac SF. Cette organisation provoque en outre une rupture de cohérence durant les années d'études avec une identification marquée des spécificités de la pratique sage-femme seulement en bloc 3 et en bloc 4. Cela peut engendrer dès lors un stress supplémentaire, voire des tensions entre les étudiant-es, pour arriver à exercer en stage les actes requis pour la profession. Cette rupture entre les deux premières années et les deux dernières impose en effet une quête intense de réalisation des actes en fin de formation et une préparation insuffisante pour des stages en milieu sage-femme en Belgique ou à l'étranger avant l'obtention du bagage théorique nécessaire (cohérence verticale et horizontale). La section est bien consciente de la problématique et s'est engagée à la régler pour la prochaine rentrée académique.
7. La cohérence des cours et leur organisation selon les blocs du bachelier sont essentielles pour favoriser l'intégration des apprentissages afin de préparer aux stages. Le comité constate que certaines redondances sont présentes au niveau des thématiques et des pratiques enseignées. Le comité constate que le corps enseignant est conscient de cette problématique et a commencé à réajuster le programme en conséquence. Il note toutefois que la communication au sein de l'équipe professorale

³ Profil professionnel et de compétences de la sage-femme belge (consulté le 4 avril 2023) : https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/2016_01_cfsf_frvv_anexe_profil_professionnel.pdf

sur les matières enseignées reste à renforcer afin d'adapter les grilles de cours au profit d'une cohérence globale.

8. L'évaluation des UE a été développée ces dernières années, tout particulièrement en ce qui concerne les stages. La coordination du cursus Sage-femme a développé de nouvelles modalités d'évaluation et des grilles critériées centrées sur les compétences. L'évaluation intégrée est effective dans certaines UE.

Efficacité et équité du programme

9. L'équipe enseignante a été renforcée depuis l'évaluation de 2016 en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiant-es. La HE fait toutefois le constat que le recrutement est difficile d'une part en raison des temps de travail restreints qui contraignent à effectuer deux emplois en parallèle. Les besoins de recrutement en milieu hospitalier limite en outre l'attractivité de prendre une fonction dans une HE. D'autre part, il est relevé que peu de candidats sont titulaires d'un master (nécessaire pour devenir maître assistant en HE) et d'une expérience clinique sage-femme.
10. Dès le début des études, un-e enseignant-e de référence est attribuée à chaque étudiant-e. Cette mesure favorise un accompagnement individualisé et un soutien pédagogique de proximité. En soutien à cet accompagnement, un portfolio est utilisé afin de développer les connaissances des étudiant-es dans des domaines spécifiques et de s'initier à la lecture d'articles scientifiques en appui à la réalisation du TFE. Le comité constate toutefois que les pratiques pédagogiques en lien avec ce portfolio sont diversifiées ce qui peut conduire à des différences d'accompagnement avec dès lors une qualité variable entre étudiant-es.
11. HELMo met à disposition des étudiant-es de nombreuses ressources et services pour favoriser leur apprentissage (aide à la réussite, aide sociale, etc.) et pour s'adapter aux exigences de la formation. Le comité constate cependant que l'information sur l'existence de ces services n'est pas suffisamment partagée et que ceux-ci sont parfois découverts tardivement ce qui en limite la plus-value.

RECOMMANDATIONS

1. Le suivi individuel de l'étudiant-e par l'enseignant-e de référence et l'usage du portfolio sont des mesures pédagogiques favorisant le développement des compétences de la sage-femme. Afin de développer ce potentiel de manière équitable au sein du cursus, le comité incite la section à rendre plus explicites les usages du portfolio et à favoriser l'échange de bonnes pratiques au sein du cursus afin d'en faire bénéficier l'ensemble des étudiant-es.
2. De l'avis du comité, le programme de formation sage-femme nécessite une analyse et une révision afin d'éviter la scission constatée entre deux premières années orientées soins infirmiers et dès la troisième année les contenus spécifiques propres à la sage-femme. Afin de renforcer l'identité sage-femme à développer durant les études et permettre le développement des compétences attendues, les apports spécifiques aux compétences sage-femme devraient être présents dès le début des études dont notamment la notion d'autonomie.
3. L'évolution de la pratique sage-femme et le développement de la pratique extra hospitalière ont un impact sur le programme de formation. Le profil professionnel et de compétences de la sage-femme confirme l'étendue de la pratique comme cité plus

haut. Pour développer ces compétences, le comité recommande que le programme d'études couvre ces domaines spécifiques plus amplement que durant les deux dernières années d'études plus concentrées « sage-femme ». L'analyse et la révision du programme recommandée devraient ainsi tenir compte de cette évolution de la pratique professionnelle et des compétences attendues pour les sages-femmes de demain. Ces mesures répondent en effet aux obligations décrétales pour la formation de la sage-femme.

4. Le recrutement du personnel est une difficulté relevée durant ces entretiens. La double exigence du titre de master et de l'expérience clinique de sage-femme est essentielle pour l'enseignement dans les hautes écoles. La possibilité d'effectuer son master tout en étant dans l'enseignement pratique du cursus (MFP) permettrait peut-être de développer cette relève; cette piste est à étudier. Les possibilités de formation en haute école et de développement de carrière peuvent constituer une stratégie d'attractivité pour l'enseignement et la formation des futures sages-femmes.
5. Poursuivre la réflexion relative à l'évaluation intégrée dans le cursus.
6. Poursuivre le travail d'ajustement du cursus, d'actualisation sur base de données probantes et de veille au regard de la réalité de terrain.
7. Les leviers d'actions à analyser afin d'identifier des mesures à prendre pour augmenter les capacités de formation clinique durant le cursus Sage-femme portent sur quatre axes spécifiques. Le premier est le programme d'études, ainsi il est proposé différentes actions :
 - continuer à comptabiliser les heures de simulation comme temps de stage ;
 - aborder les matières spécifiques sages-femmes plus tôt durant la formation afin de pouvoir les réaliser plus rapidement en stage. Dès lors, revoir la question de la passerelle possible en bloc 3 pour les diplômés infirmiers en respect des normes décrétales ;
 - rallonger les stages qui ont été raccourcis afin de permettre de développer les compétences de la sage-femme et oser effectuer les actes durant ces stages (permettre ainsi de ne plus se focaliser sur les blocs 3 et 4 pour les actes requis) et/ou *a minima* analyser les conséquences de stages raccourcis sur l'acquisition des compétences ; analyser les impacts et faire évoluer les dispositifs.

Le deuxième axe porte sur les stages. Le comité recommande :

- d'identifier de nouvelles modalités/possibilités d'accompagnement des étudiant-es en stages ;
- développer les stages avec des sages-femmes libérales, ONE, kiné, crèches, planning familial, etc. ;
- pour que ce développement puisse être possible, établir des contacts plus fréquents et réguliers avec les sages-femmes de ces milieux ;
- de même, afin de diminuer les contraintes administratives et rendre ces milieux plus accessibles, envisager une convention spécifique pour ce type de stage (hors hospitalier) ;
- réaliser des rencontres annuelles avec ces partenaires de formation pratiques et un travail de collaboration pour ce développement.

En troisième axe et en tant que partie prenante pleinement engagés, le comité identifie les étudiant-es. La volonté d'avoir des stages plus longs, d'être prêt-es pour la salle

des naissances dès le bloc 2, de découvrir les compétences sage-femme plus tôt en formation sont des mesures attendues pour ce développement des compétences. Pour ce qui est des stages plus courts, le comité recommande un regroupement en bloc de deux semaines pour assurer une meilleure répartition. Enfin, afin d'encourager les stages à l'étranger qui ont un impact financier, le comité recommande de mieux informer sur les mesures de soutien existantes.

Le dernier axe, plus général, porte sur le cadre sociétal (et légal) qui dépasse le cadre de cette évaluation et nécessite une réflexion plus générale que ce soit au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au niveau national, voire au niveau européen sur les heures de stages fixées durant les quatre années de formation, sur la question de la limite du nombre d'étudiant·es et sur la durée des études (vers un master ?).

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

1. La culture qualité est à l'œuvre au sein de HELMo et plus particulièrement au sein du cursus Sage-femme. Les autorités académiques expriment par ailleurs leur volonté d'un management par la qualité. Le plan stratégique (Envol stratégique 2025) et le plan d'action 2022-2028 regroupent des axes communs. Le comité constate, toutefois, que leur développement temporel étant différent une attention particulière semble nécessaire afin que les parties prenantes du cursus sage-femme puissent se sentir concernées et impliquées au plus près possible de leurs activités pour la réalisation de ces stratégies institutionnelles.
2. Un groupe Qualité pour le département paramédical, initié en 2009 et dont les missions ont été revues et la composition modifiée en 2018, se réunit pour le suivi des plans d'action et des priorités du département. Le relais qualité au sein du département et donc du cursus sage-femme a vu son temps augmenter pour cette fonction.

Implication des parties prenantes

3. La démarche qualité est connue des parties prenantes qui sont encouragées à y participer. Le comité a pu constater le dynamisme et la volonté de ces parties pour œuvre en faveur de l'amélioration continue du cursus (en témoigne par exemple l'entretien demandé sur la question des stages). Il observe également la clairvoyance des acteurs qui identifient bien les problèmes à résoudre.
4. Le comité constate que les alumni et les partenaires de la pratique professionnelle restent peu impliqués dans le développement de la qualité du programme. Leurs avis complètent les analyses internes et apportent parfois une nouvelle vision pour s'adapter aux défis tels que l'augmentation du nombre d'étudiant-es et le développement de la pratique sage-femme dans différents milieux professionnels.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

5. Le département paramédical et le cursus Sage-femme ont défini dans le DAv leurs valeurs à savoir la bienveillance, l'accompagnement, le respect, la rigueur, la participation et l'engagement. La HE mentionne par ailleurs la dimension du cursus Sage-femme à taille humaine et la bonne relation entre les étudiant-es et les enseignant-es. Le comité observe que ces valeurs sont pleinement mises en œuvre au sein du cursus. Il constate toutefois que certaines actions restent encore à formaliser et à systématiser pour les pérenniser et favoriser la participation et l'engagement. Ainsi

à titre d'exemple et comme déjà évoqué au critère A, le comité souligne le besoin d'EEE systématiques et unifiés afin de tenir compte des avis des parties prenantes.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre le développement du référent qualité dans le département et le cursus et l'engagement des parties prenantes.
- 2 Renforcer l'engagement des enseignant·es du cursus Sage-femme au-delà des personnes impliquées dans les GT afin de les impliquer dans les pratiques « qualité » et de développer une vision partagée.
- 3 Poursuivre le processus d'un passage d'une démarche qualité vers un management par la qualité. Ce dernier est initié, mais nécessite une planification, un soutien et un accompagnement afin que l'engagement tienne sur la durée et au sein des parties prenantes du cursus.
- 4 Entreprendre et renforcer l'implication active des alumni et des partenaires de la pratique pour le développement de HELMo et du cursus Sage-femme, et pour l'identification de mesures à prendre pour faire face aux enjeux de la formation pratique tels que l'augmentation du nombre étudiant·es et le développement de la pratique professionnelle sage-femme.
- 5 Poursuivre la formalisation des démarches et des actions afin de les unifier, de les systématiser et de les pérenniser

Conclusion

HELMo s'engage activement dans un développement stratégique avec un système Qualité défini et communiqué. La présentation visuelle de la politique qualité, des axes prioritaires, des outils d'évaluation pour la période 2020-2025 est dynamique et attrayante. Ce socle d'informations bien établi est toutefois à faire mieux connaître à l'interne et aussi à faire intégrer dans les pratiques. L'implication des parties prenantes de manière plus élargie favorisera ce développement au sein des cursus.

Le développement de la Qualité institutionnelle avec ses nombreux outils est, de l'avis du comité, à faire vivre à l'interne en prenant le temps de les intégrer dans les pratiques des équipes, d'analyser les effets produits, les indications reçues et ainsi pouvoir apporter des modifications et/ou développements issus d'un processus systématique d'amélioration continue. Le temps est à prendre pour faire vivre les outils développés.

L'analyse des documents reçus, les informations consultées et les entretiens démontrent que les étudiant-es sont au centre des préoccupations. Ceux/celles-ci sont impliqués-es et sont forces de proposition au sein de l'institution. Le comité rappelle toutefois que l'implication des alumni et des partenaires de la pratique, dont les organisations professionnelles et fédérales, constitue aussi des ressources pour le développement du cursus et le renforcement du développement des compétences sage-femme tout au long des quatre années de formation.

La haute école est bien consciente des enjeux liés à l'augmentation des étudiant-es, aux exigences décrétales pour la pratique sage-femme et à l'évolution des milieux de pratique. Le programme révisé dans ce sens permettra d'être en phase avec ces attentes sociétales et professionnelles. En corollaire à cette augmentation des étudiant-es, la préoccupation des places de stages est en enjeu pour HELMo. La note rédigée à cet effet pour la visite ainsi que l'entretien «joker» effectué avec un panel spécifique ont permis de dégager des pistes d'analyse pour identifier des mesures. La complexité de la situation nécessitera des ajustements à différents niveaux (pédagogiques, organisationnels, contextuels) afin d'avoir une réponse multifactorielle et des effets dans ces différents niveaux.

L'implication de HELMo au sein des travaux en inter-réseaux et pour la recherche sur le devenir des sages-femmes contribue au positionnement de la HE pour la formation des sages-femmes.

Ainsi avec cet engagement institutionnel présent, HELMo pourra relever les défis identifiés durant cette évaluation. Le comité a pleine confiance en les capacités des équipes en place pour ces développements futurs du programme de bachelier Sage-femme.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Sage-femme
2022-2023

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : /

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont dépend
l'entité

Laurence Piron
Directrice du Département
Paramédical

Piron Laurence
PL

Nom et signature du coordonnateur de
l'autoévaluation

Régine Merlo
Référénte qualité du Département
Paramédical

Merlo

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.